



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 305 QUI A POUR BUT DE
REEMPLACER LE RÈGLEMENT 162 RELATIF AUX DIVERS
PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que le conseil a adopté lors de la séance spéciale du 27 août 2019, le règlement ci-haut mentionné.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 28 août 2019.

Sylvain Langlais
Directeur-général/secrétaire-trésorier